Bulletin Economique

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 25 novembre 1879

Présidence de M. CHARLES JONGLEZ

Empêchés : MM. Leurent, Lorthiois-Desplanque; Motte, F. Masurel, F. Debuchy.

La Chambre de Commerce :

Donne acte à son président du dépôt sur le bureau des objets de correspondance ci-après :

Chambre de Commerce de Nancy. Réclamation au sujet de la suppression de l'autorisation d'emprunter les lignes ferrées étrangères pour le transport des marchandises à destination des localités de la frontière française.

Association de l'Industrie Française.

Protestation au sujet de l'admission temporaire des filés de laine et de coton.

Circulaire du ministre des finances au sujet du retrait au 1er janvier 1880 des monnaies divisionnaires italiennes.

CHAMBRE DE TROYES

Observations à propos du projet de loi sur les patentes.

Compte-rendu des travaux de l'année 1878.

Bulletin consulaire français. — 1879 — 10e fascicule.

Annales du commerce extérieur. — Novembre 1879.

Description des machines et procédés.

Conférence de M. Pouyer-Quertier à Lille et à Bordeaux, brochure.

Émet un avis favorable à l'avant-projet du chemin de fer d'Armentières à Tourcoing et Roubaix, tel qu'il est proposé par les ingénieurs pour l'enquête d'utilité publique.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

La mort vient encore de frapper un des hommes marquants de notre région. A peine la tombe de M Roussel-Defontaine s'est-elle fermée, qu'une autre s'ouvre, celle de M. Ducrocq, maire de Marcq-en-Barœul, décédé, comme nous l'avons relaté, le 25 novembre, à 3 heures du matin.

M. Jean-Baptiste-Joseph Ducrocq était né à Lomme le 30 septembre 1817. Doué d'un esprit actif, d'un caractère liant, ayant l'amour du travail, la volonté d'arriver à un but, et surtout l'énergie d'en poursuivre les moyens, il sut bientôt conquérir une place au soleil. L'esquisse des détails intimes, des travaux particuliers n'entre pas dans notre cadre, c'est l'homme public qu'il est de notre devoir de peindre ; disons seulement, qu'installé notaire à Marcq-en-Barœil, après 1840, il y acquit rapidement la considération des gens de quelque mérite par sa heuteur de vues, et par sa grande affabilité, la sympathie générale.

La vie publique de M. Ducrocq se meut sur trois sphères d'action, le Conseil d'arrondissement, la Municipalité de Marcq, l'œuvre des Sociétés de Secours-Mutuels. Dans toutes trois, il se distingua en première ligne, mais c'est principalement à la dernière qu'il avait voué toute son activité et sa sollicitude.

Au Conseil d'arrondissement, dont il était secrétaire, ses motions étaient tenues en grande estime. Il entra dans cette assemblée en 1861, élu par le canton-Sud de Tourcoing, en remplacement de M. Roussel Cauliez, et en même temps que M. Roussel-Defontaine, nommé par le canton-Nord; il s'y occupa spécialement des questions financières et agricoles. On cite de lui plusieurs rapports remarquables, entre autres, celui relatif à la question du réseau subventionné des chemins vicinaux. Depuis 1868, des subventions étaient affectées à la construction des chemins vicinaux ; tout-à-coup en 1874, l'Etat refusa toute allocation. C'était une grave affaire pour les Communes. Le Conseil général protesta, sans effet, dans ses sessions de 1874-75. A son tour le Conseil d'arrondissement s'émut, il résolut un rapport sur la question ; M. Ducrocq en fut chargé. Communiqué au Ministre, le rapport obtint un succès dépassant toute espérance. L'ancien état de choses fut rétabli, et 28 communes de l'arrondissement de Lille en bénéficièrent, notamment Marcq et Mouveaux.

M. Ducrocq fut réélu dans tous les scrutins pour le Conseil d'arrondissement, en 1867, 1871, 1874, mais aux élections du 4 novembre 1877, pour le Conseil général, sa candidature échoua devant celle de M. Desurmont-Desurmont, de Tourcoing, qui réunit 3,171 suffrages, contre 1,618. Du reste, en cette occurence, il y eut une lutte de rivalité pure entre Tourcoing-ville et Tourcoing-campagne, car les deux candidats professaient absolument les mêmes opinions politiques.

Les services rendus à Marcq par M. Ducrocq, sont très-nombreux. Nommé maire, le 4 juillet 1863, tous ses efforts depuis ce moment, ne tendirent qu'à la prospérité et à l'embellissement de cette localité. C'est à son administration qu'on doit la construction de l'église du Pont et l'établissement de plusieurs écoles. L'Hospice et la Caisse d'Epargne émanent aussi de son initiative.

Mais son œuvre de prédilection fut, en tous temps, l'organisation des sociétés de Secours Mutuels. En 1856, il en fonda une à Marcq même, la *Société Saint-Jean*, reputée aujourd'hui la plus importante et la mieux organisée du département ; elle possède plus de 100,000 francs et compte plus de 900 membres. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier les magnifiques effets de cette œuvre, car la *Gazette* publie, chaque année, le compte-rendu de ses opérations.

En 1866, M. Sencier, préfet du Nord institua une *Commission d'encouragement des sociétés de Secours Mutuels*. M. Ducrocq fut investi des fonctions de secrétaire, avec mission d'élaborer un projet de statuts, pour servir de type à toutes les sociétés. A la suite de ce projet, dans lequel, il révéla une haute compétence en la matière, il fut nommé inspecteur-général des Sociétés de Secours Mutuels du département. (21 Juin 1867).

On cite plusieurs travaux de M. Ducrocq, sur son thème favori, où son esprit entreprenant et philanthropique excellait et se complaisait; divers articles très-remarqués, publiés dans le *Bulletin des sociétés de Secours Mutuels*, une brochure parue en 1871, sous l'inspiration du Conseil Général, désireux de propager les institutions de prévoyance. Le gouvernement ne resta pas insensible à tant de zèle. Il décerna une médaille d'argent au Président de la Société St-Jean, en 1860, une médaille d'or en 1869, et enfin en 1875, la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Ducrocq est mort âgé de 62 ans 2 mois. Homme d'initiative, administrateur habile, avec la réputation d'honorabilité et de probité qu'il laisse, ses œuvres, qui en sont le plus sûr garant, imprimeront dans les mémoires, à Marcq surtout, son souvenir impérissable.

G B.

(*Gazette de Tourcoin.*)

Lundi prochain, 1er décembre, à 5 heures précises, aura lieu l'inauguration du nouvel orgue que la maison Haller frères vient de placer dans le chœur de l'église Notre-Dame.

M. Kossul, organiste du grand orgue de Notre-Dame et M. Perce s'y feront entendre.

Divers morceaux seront chantés par la société chorale de Notre-Dame.

La série des fêtes d'hiver est ouverte. Nous avons dernièrement rendu compte de l'attrayante soirée organisée au patronage Saint-Michel. Nous apprenons aujourd'hui qu'il s'en prépare une semblable au patronage Saint-Eloi, rue du Tilleul. Elle sera offerte aux membres honoraires de la société le lundi 1er décembre à sept heures précices du soir. En voici le programme:

Le Départ des Compagnons, chœur par la Société chorale du Patronage. — *Kaïn*, (Stance) MM. Achille Damez. — *Maître Black-Fort*, plaidoirie comique, Carlos Defrenne. — *Les Rameaux*, L. Lepers. — *Surprises*, ***. — *Mort de Jeanne d'Arc*, déclamation Alex. Damez. — *Le Coq du Lutrin*, chansonnette comique, Carlos Defrenne. — *Les Veillées*, duo. L. Lepers et Vercruyse.

Vildac, pièce. — Le comte de Vildac, MM. Achille Damez; Vildac fils, Gustave Prel; Adolphe, petit fils, L. Depoorter; Rickrod, intendant H. Meurisse; Guillaume, serviteur, A. Sonneville; Brule-Moustache, sergent, A. Deroubaix; Zozo, paysan naïf, Alex. Damez; Pandinet***; Recrues.

Repos d'un quart d'heure. — Grande Bantomime.

Dimanche prochain la *Fanfare Delattre* se fera entendre à l'église du Sacré-Cœur, pendant la Messe de midi. Elle jouera les morceaux suivants :

1° Marche aux Flambeaux n° 4, Meyerbeer.
2° Ouverture du Prétendant, Kucken.

La *Grande Fanfare* se fera entendre lundi prochain, à la messe de onze heures et demie, à l'église Saint-Martin. Elle jouera les morceaux suivants :

Grande ouverture, BUOT; *Hymne*, RAMEAU ; Fantaisie originale, VANDERCK.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler que l'*Hymne*, de Rameau, a été exécutée au Trocadéro, pendant l'Exposition universelle par plus de 1,000 musiciens, avec accompagnement d'orgues. La *Grande Fanfare* sera aussi accompagnée par M. Meyer, organiste.

Puisque le nom de M. Meyer revient sous notre plume nous tenons à réparer un oubli regrettable que nous avons commis dans le compte-rendu du concert donné, dimanche dernier par la *Grande-Fanfare*. M. Meyer remplissait la tâche d'accompagnateur. Il s'en est acquitté avec un plein succès et nous l'en féliciterions si nous ne savions que l'organiste de la paroisse Saint-Martin est un musicien d'un talent supérieur, et tout-à-fait familiarisé avec les difficultés que comporte, d'ordinaire, la mission qu'il avait bien voulu accepter.

On annonce la mort de M. Descats-Leleux, officier de la Légion d'honneur, ancien adjoint au Maire de Lille.

L'*Echo du Nord* consacre cet article à M. Descat-Leleux :

« Le département du Nord vient de perdre, en la personne de M. Descat — dont nous avons appris la mort hier au moment du tirage de notre seconde édition, — l'un des vétérans de son industrie et l'un des hommes qui ont le plus contribué par leur intelligence, par leur activité et par leur fortune au magnifique développement industriel que notre pays présente aujourd'hui. Nous n'avons pas à faire ici l'historique de cette grande maison Descat créée à Roubaix, il y a trois quarts de siècle par le père de celui qui vient de mourir, maison qui s'est par la suite ramifiée à Lille, à Roubaix, au Breucq, en rejetons devenus plus puissants que la souche d'où ils étaient sortis; le nom des Descat est connu du monde industriel tout entier. Nous nous bornerons à rappeler que les trois frères de M. Descat, Théodore, Gabriel et Constantin, qui furent ses premiers associés et qui conservèrent plus tard les établissements du Breucq et de Roubaix, l'ont précédé dans la tombe. On sait que deux de ceux-là firent partie de nos grandes assemblées politiques : l'aîné, Théodore, fut élu représentant du peuple en 1848; Constantin fut élu membre de l'Assemblée nationale en 1870.

» C'est 1830 que leur frère, M. Floris-Joseph Descat, né à Roubaix le 9 mars 1806, vint inaugurer à Lille l'industrie de tentures et apprêts sur étoffes. et jeta les bases de l'établissement qui est devenu par ses soins l'usine modèle que l'on admire aujourd'hui et qui n'occupe pas moins de 600 ouvriers. Cette usine, l'une des plus importantes de France dans son genre, traite particulièrement la draperie d'hiver, de demi-saison et d'été, dont l'industrie roubaisienne a fait depuis quelques années, sur les conseils de M. Descat, l'une de ses fructueuses spécialités.

» La longue et belle carrière de ce laborieux vieillard mériterait une étude approfondie, car si elle est intimement liée à l'histoire de l'industrie de Lille et de Roubaix, il s'en dégage en même temps des enseignements sociologiques d'une incontestable portée. C'est en effet par un travail de toutes les heures que M. Descat a édifié sa fortune princière, par une probité austère unie à une générosité infatigable qu'il a conquis un crédit presque sans limite. Et nullement enorgueilli ni ébloui par sa brillante position, ce rude travailleur a conservé intactes jusqu'à son dernier jour deux grandes vertus : la simplicité et la bienveillance. M. Descat recevait tout le monde avec une égale urbanité, la morgue lui était inconnue, et ses vastes ateliers étaient toujours ouverts aux ouvriers sans travail.

» L'espace nous étant mesuré, nous devons imposer silence à la sympathie et à l'estime profondes que nous avions vouées à M. Descat, et nous borner à résumer brièvement sa carrière publique. En voici les principales dates :

» Elu membre du conseil des Prud'hommes en 1848, il en est nommé président en 1859, fonctions qu'il a conservées presque sans interruption jusqu'à présent (1859, 1860, 1863, 1866, 1873-79). En 1843, il fut élu membre du Conseil municipal de Lille; puis il entra dans l'administration municipale en 1863, en qualité d'adjoint, magistrature qu'il a exercée jusqu'en 1870. De l'année 1835 à l'année 1872, il avait fait partie de la chambre de commerce de Lille. Il était encore actuellement président de la Société des mires de Carvin et vice-président du conseil d'administration ou du Crédit du Nord

« En 1862. M. Descat avait été fait chevalier de la Légion-d'Honneur, tout à la fois pour ses services publics et pour ses services industriels; en 1874, il avait reçu de la Belgique la croix de Léopold, en reconnaissance de ce qu'il avait fait pour les sujets de ce pays pendant ses trente-six années de fonctions de prud'homme; et lorsque le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, fit à l'établissement Descat l'honneur d'une visite officielle, l'opinion s'accrédita qu'une promotion d'officier allait couronner la carrière de son fondateur, mais les événements en décidèrent autrement, et il fallut le triomphe de l'Exposition universelle de 1878 où ses produits remportèrent la grande médaille d'or, pour que M. Descat vît son ruban de chevalier se changer en rosette d'officier de la Légion-d'Honneur.

« Nous devons nous limiter à cette trop sèche nomenclature ; nous en avons dit assez cependant pour faire comprendre à tous ceux qui nous liront qu'en Descat disparaît un des types caractéristiques de ce qu'on a appelé avec raison « la forte génération de 1830 », un homme de tête, de cœur, et une remarquable personnalité industrielle.

H. VERLY.

« P. S. — Les funérailles de M. Descat auront lieu samedi matin, à onze heures, à Lesquin (château d'Enchemont.)

Le service funèbre, organisé par le Conservatoire de Lille, à la mémoire de M. Bénard, a eu lieu, hier jeudi, à l'église Saint-Maurice, devant une assistance nombreuse. L'orchestre, composé de tous les professeurs et des meilleurs artistes de la ville, a exécuté avec un remarquable succès les morceaux que nous avons fait connaître.

La municipalité adresse la note suivante à tous les journaux de Lille :

Nous avons dit, dans le compte-rendu de la séance de la rentrée des Facultés, avancé que quelques étudiants avaient fait en endre à l'endroit de la municipalité lilloise quelques murmures. Toutes informations prises il résulte qu'une interpretation erronée de la part de ces derniers a été seule la cause de cette manifestation, presque étouffée du reste à son début. En effet, les étudiants de la Faculté de droit et de médecine avaient cru à tort que la municipalité offrait une fête aux Facultés seules et ils eussent pu peut-être dans ce cas, se formaliser de ne pas être tous, sans exception aucune, invités à la soirée théâtrale. Mais telle n'est point l'idée qui a présidé à l'organisation de la fête du soir de concert avec M. le Recteur.

La ville de Lille a voulu montrer, d'une manière palpable, la solidarité intime qui lie les trois ordres d'enseignement primaire, secondaire et supérieur; et partant de cette donnée, inviter dans ces trois ordres le plus grand nombre possible de professeurs et d'élèves. Si elle eut dû convier dans les cinq départements tous ceux qui avaient quelque titre à assister à cette fête, ainsi comprise, cinquante théâtres de la capacité du nôtre n'y eussent suffi. Il a donc fallu restreindre çà et là le nombre d'invitations; c'est ce qui a provoqué quelques recriminations sans fondement. Comme on le voit, la Ville a réellement rempli, vis-à-vis les membre de l'Université, qu'elle honorait et glorifiait dans ses murs, les devoirs d'une hospitalité vraiment magnifique, et nous ne craignons point d'ajouter, à la gloire de nos édiles, sans précédent, car sur 1400 places occupées hier soir au théâtre, 1300 avaient été attribuées à l'enseignement à tous les degrés, 100 autres seulement avaient été réservées aux chefs des grandes administrations de tout le département.

Un voleur, qui n'a pas dit son nom, a enlevé, chez un teinturier de la rue d'Inkermann, M. P..., un ballot renfermant dix kilogrammes de soie. C'est pour cet industriel, une perte sèche de 600 francs.

Le magasin de M. Marcou, marchand-tailleur, rue des Longues-Haies, a été visité, avant-hier par qui ? On ne le sait, malheureusement, Le discret visiteur a pris un coupon de velours marron, mesurant une vingtaine de mètres environ.

La mort est venue frapper, hier au moment ou il vaquait à ses occupations, un vieillard M. Jules Florquin, employé comme homme de peine chez M. Motte-Bossut. Florquin était occupé à placer des bacs vides sur le tire-sacs quand ses camarades l'ont tout à coup vu s'affaisser sur lui-même. On vola à son secours ; mais il était mort et M. le docteur Godefroy, appelé aussitôt, ne put que constater son décès.

Ma montre ? qui a vu ma montre ? demandait hier Louis Gilbert, ouvrier peintre demeurant dans un cabaret près de la gare de Roubaix. Personne n'ayant répondu aux appels du disciple de Saint-Luc, celui-ci a porté plainte au commissariat de son quartier. Une enquête est ouverte.

Nous nous plaignions, il y a quelques jours, du nombre toujours croissant des rodeurs, mendiants de profession, etc. La ville de Lille est, paraît-il, plus lourdement que nous, surchargée de ces parasites. On serait au moins tenté de le croire, puisque les vagabonds du chef-lieu viennent aujourd'hui exploiter Roubaix. Témoin, le fait suivant : Un homme se présentait avant-hier chez M. X..., pharmacien, et, en guise de médicament, lui demandait une paire de souliers. Ce quidam avait une mine sinistre qui effraya quelque peu notre concitoyen. Un sous-brigadier de police passait à ce moment, M. X... l'appela et, mis en demeure d'établir son identité, le mendiant avoua qu'il avait été plusieurs fois condamné pour vols et mendicité et qu'il n'avait aucun moyen d'existence. Il se nomme Jules Chaumette, est âgé de 42 ans, et demeure rue des Etaques, à Lille.

Il a été conduit au dépôt de sûreté.

La *Caisse d'Epargne* de Tourcoing, vient de publier son rapport sur ses opérations pendant l'année 1878.

Ce rapport est exceptionnellement intéressant. Nous en présenterons ultérieurement des extraits à nos lecteurs.

On a arrêté hier, à Tourcoing, Jean-Baptiste Decouter, vagabond, et à Halluin, Marie Spickaert, fraudeuse.

Le *Petit Nord* annonce qu'il a reçu assignation à comparaître le 3 décembre devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention de « compte-rendu infidèle, de mauvaise foi et injurieux pour l'un des magistrats, M. Toussaint, substitut, de l'audience du 1er septembre 1879. »

M. Colincamp, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Douai, qu'une maladie grave tenait depuis quelque temps, éloigné de sa chaire, et du cours dont il était chargé à Lille, vient de mourir à Paris, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Un accident sérieux s'est produit, hier matin, à l'usine de Fives. On déchargeait des pièces de tolle d'un wagon, quand un des ouvriers, D. Retels, âgé de trente-six ans, domicilié à Hellemmes fut accroché par sa blouse et renversé.

Plusieurs pièces de tolle tombèrent sur lui et lui firent de si graves blessures que ses jours sont en danger. Il est marié et père de trois enfants en bas âge.

M. Jules Raulier a retiré, hier, d'un fossé, à Saint-André, le cadavre de la veuve Rouzé, âgée de 78 ans. On croit à un suicide ; cette femme avait, en effet, manifesté à plusieurs reprises son intention d'en finir avec la vie.

LE CRIME DE LA RUE DES ÉTAQUES. — Nous apprenons qu'à la suite de l'instruction ouverte sur l'assassinat de la fille Aimée Delory, rue des Etaques, Louis Legru, inculpé d'être l'auteur de ce crime, passera devant les prochaines assises qui s'ouvriront en février prochain à Douai.

— ARRAS. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme de Guillebon, née Eugénie-Joséphine-Mathilde d'Aix, décédé en son château de Remy, à l'âge de soixante-treize ans, le lundi 24 novembre.

Mme de Guillebon était, à Arras comme à Remy, la protectrice des malheureux. Les pauvres de Remy plus particulièrement étaient l'objet de sa constante sollicitude.

— CAMBRAI, — Le bruit courait hier à Cambrai, que le caissier d'une administration publique aurait disparu emportant la caisse dont était dépositaire.

On dit aujourd'hui que ses parents auraient remboursé la somme soustraite.

Le vol serait d'environ trois mille francs.

— ARMENTIÈRES. — Le nommé Flahaut, messager à Béthune, qui a été arrêté par la douane au hameau de l'Armée, pour fraude de tabac, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à six mois de prison, 5 000 fr. d'amende et un an de contrainte par corps.

— SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Lundi, vers cinq heures du soir, le nommé Gouverneur, charcutier à Saint-Pierre-lez-Calais, s'est brûlé la cervelle. Dans la journée, étant au café Clipet, il annonçait qu'il allait se suicider, et montrait même les capsules. Cet homme buvait beaucoup et annonçait depuis longtemps qu'il mettrait fin à ses jours.

— LOOS. — Lundi, vers cinq heures et demie du soir, le bateau *Notre-Dame*, chargé de ballots de toile et de coton, conduit par le sieur Alphonse Cappe, a coulé bas dans la Deûle au lieu dit *Quai de Loos*, par suite de la rencontre d'un pieu quelque peu éloigné du bord et qui a complètement troué le bateau.

Mme Cappe n'a pu se sauver avec ses quatre petits enfants qu'en se précipitant avec eux dans un petit canot.

On croit que le bateau et les marchandises qu'il contenait n'étaient pas assurés.

— CAMBRAI. — M. Amigues était jeudi matin à Cambrai; il est venu corriger les épreuves de sa profession de foi, composée pendant la nuit à l'imprimerie Régnier-Farez.

Dans la journée il est reparti emportant des ballots de la dite profession de foi qu'il doit distribuer dans les communes.

— DOUAI. — L'*Indépendant* annonce la mort de M. Colincamp, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Douai, qu'une grave maladie tenait, depuis quelque temps, éloigné de sa chaire.

— COUSOLRE. — Le Conseil municipal de Cousolre vient de donner sa démission au sujet de l'emplacement de la gare du chemin de fer sur laquelle il était en désaccord.

Dans la séance du 14 novembre, il a décidé à l'unanimité de se démettre de son mandat et de retourner devant les électeurs pour leur soumettre la question pendante.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 novembre

Auguste Samyn, rue de la Chapelle-Carrette, cour Lagache, 15. — Marie Lenfant, rue Vaucanson, cour Vandenhende, 15. — Jules Vandamme, rue de la Rondelle, 18. — Jules Acquart, rue des Fleurs, cour veuve Desrousseaux, 10. — Alfred Lhermould, rue Turgot, 1. — Hortense Torremans, rue Bernard, cour Bernard, 12. — Susanne Smidto, rue de l'Industrie, 2.

Du 27 novembre

Estelle Adam, rue Jacquart, 56. — Gabrielle Debruycker, boulevard de Strasbourg. — Rodolphe Cuvelier, rue d'Alma, fort Frasez, 21. — Philomène Desbonnet, rue de Magenta. — Maria Dewyndt, rue Watt, cour Six, 18. — Désiré Debarge, rue de la Balance, 51. — Sophie Bailleul, rue Vaucanson, 23. — Emile Meurin, rue du Pile, 4. — Marguetite Vermeulen, rue Traversière. — Hélène Christiaen, rue d'Alma, 229 — Julien Noë, rue Watt, 11. — Antoine Misson rue des Chasseurs, 1. — Louis Helsens, rue Olivier-de-Serre. — Gaston Desobry, rue de la Lys, 8.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 novembre. — Clemence Elias, 1 an, au Pile, cour Delplanque 7. — Angèle Decoster, 3 ans, rue du Moulin, cour Descat. — Alexis Picavet, 55 ans, chauffour, Hôtel-Dieu. — Françoise Hespel, 43 ans, fileur, rue des Parvenus, 37. — Fiévet, présenté sans vie, rue du Tilleul, cour Desbonnet. — Marie Boullengé, 1 mois, rue du Pile, 73.

Du 27 novembre

Emile Decock, 1 an, rue de la Gaîte, 32. — Bernardine Degazelle, 71 ans, rue d'Alma, cour Deirue, 3. — Julien Florquin, 61 ans, rue du Tilleul, 12. — Charles Desfontaines, 36 ans, géomètre, rue de Lille, 58. — Emile Derremaux, 1 mois, rue de Beaurewaert, 60. — André Ovelacq, 59 ans, rue de Lille, 137. — Philomène Desouter, 1 mois, rue St-Laurent, 27. — Marie Delecluse, 9 ans, rue de Wasquehal, cour du Roi, 4. — Sylvie Callenaere, 1 an, rue de la Guinguette. — Célina Parent, 33 ans, cabaretière, rue Nain, 23.

MARIAGES du 26. — Jules Evrard, 26 ans, employé de commerce, et Fidéline Dutoit, 24 ans, sans profession. — Auguste Nuttin, 31 ans, boucher, et Irène Vanderplancke, 23 ans, ménagère.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 novembre. — Charles Ducoulombier, rue du Prince. — Florimond Plessant, Croix-Rouge. — Georges Lecouture, Marlière. — Angèle Vandembulcke, Croix-Rouge. — Julien Hommens, rue du Casino. — Philomène Seynave, rue du Bus.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 novembre. — Edouard Lehu, 44 ans et 4 mois, époux de Augustine Bouche, Hôpital civil. — Louis Tiberghien, 53 ans et 11 mois, époux de Sophie Barbe, Marlière.

MARIAGES du 25 novembre. — Auguste Scalbert, négociant, 26 ans, et Marie Sansoin, 27 ans, sans profession. — Auguste Coquerelle, magasinier, 32 ans, et Thérèse Delannoy, sans profession, 32 ans. — Auguste Dupont, cordonnier, 24 ans, et Elisa Desmet, repasseuse, 23 ans.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DESFONTAINES-CUISINIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Louis-François DESFONTAINES, Géomètre, Lieutenant-Ingénieur des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1879, à l'âge de 36 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, de bien vouloir assiter aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 29 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille. 38.

Les amis et connaissances de la famille OVELACQ-BURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur André-Constant OVELACQ, décédé à Roubaix, le 26 novembre 1879, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES DES MORTS qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 4 heures 1/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, le samedi 29, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille. 20248

Les amis et connaissances de la famille THOMAS-DUFAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Jean-Baptiste THOMAS, Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix, veuf de Dame Eugénie Delrue, décédé à Roubaix, le 27 novembre 1879, à l'âge de 65 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 1er décembre à 9 heures, en l'église Notre-Dame. Les VIGILES qui seront chantées le Dimanche 30 courant, à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède prolongée.

Les amis et connaissances de la famille DUSSAUSSOIS-WACRENIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri-Benoît DUSSAUSSOIS, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1879, dans sa 23e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE de CONVOI qui sera célébrée le dimanche 30 courant et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Lundi 1er décembre, à 0 h. 1/2, en l'église Saint-Martin. Les VIGILES seront chantées le même jour à 4 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, 26.

Les amis et connaissances de la famille DUVILLIER-DELATTRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur DUVILLIER-DELATTRE, ancien filateur et fabricant et ancien conseiller municipal, décédé à Tourcoing, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à ses FUNÉRAILLES qui auront lieu le samedi 29 courant, à 10 h. 1/2, en l'église Saint-Christophe. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Havrée, 13. — La MESSE de CONVOI sera chantée à la même paroisse, le mercredi 3 décembre à 9 heures. 20250

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er décembre 1879, 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Anne-Joseph BILLET, épouse de Monsieur Julien Desent, décédé à Roubaix, le 25 octobre 1879, à l'âge de 73 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Belgique

— Par arrêté du 10 septembre dernier, le Ministre des Travaux publics de Belgique a établi au profit des voyageurs de commerce, un tarif spécial d'abonnements à prix réduits sur les voies ferrées du royaume.

— ANVERS. — Nous avons dit, d'après l'*Opinion* d'Anvers, qu'on avait tenté d'incendier par le pétrole la nouvelle école normale d'institutrices de Hasselt, celle à l'inauguration de laquelle on procède précisément aujourd'hui. Voici ce qu'on écrit de Hasselt à notre confrères anversois, à propos de cette tentative criminelle :

« Vers onze heures du soir, des ouvriers passant par le boulevard, virent qu'une partie de la haie, entourant le bâtiment de l'école normale était en flammes. Ils s'empressèrent d'étouffer le feu en jetant de la terre sur la haie, qui, tout entière, étaient arrosée de pétrole.

» Deux individus, qu'on n'a pas pu reconnaître, se sont enfuis à l'approche des ouvriers éteignant le feu. Le lendemain matin, de bonne heure, le parquet de Hasselt a fait une descente sur les lieux et a pu relever les empreintes de leurs pas, empreintes qu'on a fait mouler en plâtre.

» Le parquet fait d'actives recherches pour retrouver les malfaiteurs »

FAITS DIVERS

— On écrit d'Amiens que M. le curé de Boves, récemment condamné par la cour d'appel d'Amiens à 10 francs d'amende pour critique et censure des actes de l'autorité, a l'intention de se pourvoir en cassation. Le pourvoi se fonderait sur ce fait qu'un des magistrats ayant participé à l'arrêt de la cour aurait connu de l'affaire comme juge d'instruction.

— Plusieurs journaux rapportent le fait suivant : Deux jeunes gens d'origine espagnole, condamnés pour vol en mai dernier, par les assises de l'Aude, l'un à six, l'autre à sept ans de réclusion subissaient depuis six mois environ leur peine à la maison centrale d'Aniane. Pendant le cours de leur incarcération ils ne cessaient de protester de leur innocence en disant qu'un jour la vérité serait connue. Effectivement, avant-hier, un télégramme émanant du ministre de l'intérieur, était adressé au directeur de la maison centrale, lui ordonnant de relâcher les deux détenus reconnus innocents.

— Une tentative d'évasion qui avait été complotée dans ces derniers temps par quelques détenus à la maison d'arrêt d'Aix vient, dit le *Petit Marseillais*, d'échouer, grâce à la vigilance du gardien-chef Duplomb. Depuis plus d'un mois déjà, on savait qu'un complot avait été ourdi par les détenus, qui, au moyen d'une correspondance secrète, entretenaient des relations avec le dehors. Un de leurs complices, resté libre, devait venir s'installer à Aix, près de la prison et devait limer du dehors la nuit, les barreaux de fer d'une fenêtre par laquelle il serait facilement entrée dans l'intérieur. Une fois là, il devait profiter d'un éloignement momentané de la ronde des gardiens pour faire sauter les serrures des dortoirs et laisser ainsi la porte ouvert à tous ceux qui auraient voulu profiter d'une chance de liberté. Le principal auteur de cette tentative d'évasion était un nommé Aunibal, que la cour d'assisses vient de condamner pour vol à 6 ans de réclusion Ce dangereux malfaiteur correspondait avec sa maîtresse. En écrivant, sous les timbres qu'il collait sur une lettre banale, toutes les instructions du complot. C'est en décollant un des timbres que le gardien-chef fut mis au courant de l'affaire. Annibal a été mis au cachot et tout est rentrée dans l'ordre.

— Vendredi ont été levés les scellés qui avaient été apposés le 24 septembre 1878, a la requête de l'administration de l'enregistrement et des domaines, sur neuf caisses appartenant à Gustave Courbet et déposées dans une maison à Besançon, sise rue du Parteau, n° 2. On sait que l'Etat est créancier de Courbet de la somme de 323,491 fr. 69 c., suivant jugement passé en force de chose jugée, du tribunal de la Seine du 4 mai 1877.

L'inventaire a été fait en présence des héritiers Courbet, de l'Etat représenté par ses mandataires légaux, des créanciers opposants, parmi lesquels se trouve, paraît-il, le docteur qui a soigné Courbet à la tour de Peilz pendant les dix derniers jours de sa vie, et qui réclame aux héritiers trois mille francs à titre d'honoraires.

On a trouvé un certain nombre de croquis, notamment l'esquisse première du *Retour de la conférence*. On a trouvé également le perroquet empaillé qui a servi pour le fameux tableau la *Femme au perroquet*. Puis des cartons remplis de gravures et d'eaux fortes, des tableaux inachevés. Les caisses contenaient également un assez grand nombre detoiles des meilleurs maîtres, mais presque toutes couvertes de mousse et rongées par l'humidité.

— Le *Gaulois* annonce que M. Allais, commissaire de police, a arrêté hier un troisième employé du bureau des titres, qui serait prévenu de complicité dans l'affaire du vol des 300,000 francs commis à la Banque européenne. Cet employé s'était fait remarquer les jours précédents par l'énergie avec laquelle il protestait, sans qu'on songeât à l'accuser, contre les soupçons manifestés sur le personnel des bureaux, et surtout par la rigueur avec laquelle il chargeait les chefs de service, aujourd'hui dégagés par l'instruction. Il était parmi les employés qui, à la première émission de la banque, recevaient l'argent et les souscriptions du public sur de simples tables, sans coffres-forts ni caisse pour serrer les espèces ou les titres.

— Nous avons donné quelques détails sur l'incendie de la rue Sainte, à Alger, l'*Akhbar* nous apporte aujourd'hui des détails sur le second incendie qui a éclaté à Alger, celui du théâtre de la Perle.

Vendredi soir, vers onze heures et quart, quelques instants après la représentation, et après la fermeture des portes, le feu se déclarait dans l'intérieur du théâtre de la Perle, appelé également Bouffes-Algériens. En quelques instants, il s'est propagé avec une intensité effrayante, et les flammes ont envahi tout l'établissement. Lorsqu'on aperçut le feu, il avait fait de tels progrès qu'il n'était plus possible de porter des secours et de sauver quoi que soit.

Le propriétaire de la Perle, M. Fournier, venait de se coucher lorsque le feu a éclaté, après avoir dévoré le théâtre, il a gagné rapidement toutes les autres parties et les appartements qui se trouvent au-dessus, à droite et à gauche.

M. Fournier vit seul, avec deux domestiques, une cuisinière et une bonne. Averti du danger par cette dernière, il veut fuir, mais les deux escaliers étaient en feu. M. Fournier se souvient que dans la cuisine se trouve une petite corde fine, mais assez solide, dont on se sert pour étendre le linge. Avec un sang froid remarquable, il court la chercher au milieu des flammes, la rapporte, il l'attache à son balcon et fait descendre les deux femmes, et, lorsqu'elles sont en sûreté, descend lui-même, non sans se blesser cruellement aux mains et aux jambes.

A minuit et quelques minutes, l'intérieur de la construction s'effondrait ; le feu prenait aux maisons voisines, une brasserie et un atelier de photographie.

A onze heures et demie, les secours arrivaient de tous côtés ; malheureusement, il n'y avait pas d'eau.

Toutes les autorités, parmi lesquelles le gouverneur civil, étaient présentes et dirigeaient, organisaient les travaux. D'après une version, l'incendie serait dû à une explosion de gaz qui aurait eu lieu après la représentation.

D'après une autre version, une étincelle provenant du canon qu'avait fait partir à la fin de la soirée, en le tenant suspendu à ses dents, M. Rigal, dit l'homme-canon, se serait posée sur un décor qui aurait d'abord brûlé sourdement, comme de l'amadou. Une fois le public parti et les portes fermées, un jet de flamme aurait jailli et aurait embr